

SERVICE DE LA RELATION AVEC LES
HABITANTS, DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE
TEL : 01 42 31 82 07
a.hanafi@chatillon.92.fr

**À l'attention des membres du conseil
de quartier le stade - Joliot-Curie**

Châtillon, le 03 octobre 2025

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir, avec Monsieur Christophe MOUTON, mon adjoint délégué à la démocratie locale, de vous convier à assister à la prochaine réunion du conseil de quartier Le stade-Joliot-Curie présidé par **Madame GOURIET Martine**, adjointe à la Maire et Mme MORANGE-MAJOUX Françoise, co-présidente, le :

Le mercredi 15 octobre 2025 à 19H30

Réfectoire élémentaire Joliot Curie (entrée par la rue Guynemer)

Déroulé de la séance

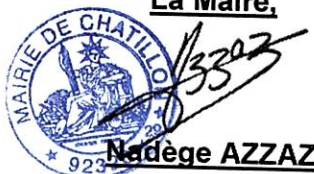
1. Accueil des conseillers et du public
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2025
3. Intervention des représentants de la RATP sur la circulation des bus (horaires, mobilier des abribus, itinéraires, nombre d'arrêts, signalétique, etc.
4. Aménagement de l'avenue Marcellin berthelot : Point sur la réfection de l'avenue avec le diagnostic sur les différents aspects tels que le stationnement et la piste cyclable, les travaux envisagés, l'impact sur les rues voisines et le quartier : intervention du Directeur des Services Techniques
5. Terrain Ehrmann : retour sur l'étude des sols
6. Temps d'échanges avec les conseillers
7. Temps d'échanges avec le public
8. Bilan des activités 2024 du conseil de quartier
9. Date du prochain conseil de quartier et information sur les modalités de cette dernière séance du mandat.

J'attire votre attention sur le fait que certaines informations contenues dans les différents dossiers qui vous sont communiqués sont susceptibles de relever du secret des affaires et ne peuvent en conséquence être communiquées à des tiers.

Certains documents peuvent également contenir des données personnelles protégées par la réglementation relative à leur collecte, accès, utilisation et communication par la commune. À ce titre, conformément au règlement européen n°2016/679/UE sur la protection des données personnelles du 27/04/2016 et à la loi informatique et libertés n°78-17 du 06/01/1978, elles ne peuvent être transmises, cédées, ni échangées à des tiers.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mon fidèle dévouement.

La Maire,



Nadège AZZAZ